

Loi approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2014 (11300)

du 19 décembre 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| a) total des produits : | 1 080,5 millions de francs |
| b) total des charges : | 918,7 millions de francs |
| c) résultat opérationnel : | 161,9 millions de francs |
| d) résultat net : | 71,9 millions de francs |
| e) cash flow de gestion : | -17,4 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 195,2 millions de francs d'investissements opérationnels nets (230,8 millions de francs d'investissements bruts auxquels 35,6 millions de francs de participations clients sont déduites) et 21,2 millions de francs d'investissements financiers, est approuvé.